



Le droit de vote aux Pays-Bas : les expériences les plus récentes

Leur participation aux élections communales précédentes, en 1986, fut généralement considérée comme le début modeste mais prometteur de leur engagement dans la politique formelle et comme un pas symbolique important sur le chemin de leur accès au pouvoir dans la société néerlandaise.(1)

Les hommes politiques néerlandais s'étaient rendu compte, grâce aussi aux efforts des pouvoirs publics, de l'importance de la participation des immigrés et ont réagi de façon assez enthousiaste aux appels à leur mobilisation. Quatre ans plus tard, à la veille des nouvelles élections, l'idée que cette tendance se poursuivait même si certaines réflexions sombres se faisaient entendre, la confiance dans le bon déroulement des élections est telle que le Ministère des Affaires Intérieures a décidé de ne plus organiser une campagne aussi vaste que celle qui avait été faite pour informer les immigrés de leurs droits: elle se limite à quelques activités d'information. Les communes, les partis politiques et les organisations d'immigrés avaient fait de même. Sans doute parce que le droit de vote pour les non-néerlandais n'était plus une nouveauté.

Cette confiance était-elle justifiée? Quelle a été la participation de fait des immigrés? Le nombre de candidats et des conseillers provenant de leurs milieux est-il croissant? Leur taux de

Le mercredi 21 mars 1990, les habitants de plus ou moins 700 communes néerlandaises se sont rendus aux urnes pour élire des nouveaux conseils communaux. Des non-néerlandais parmi eux y participaient pour la deuxième fois

participation était-il plus grand qu'en 1986? Est-il comparable à celui des Néerlandais autochtones?

Quels partis ont obtenu la préférence? Le PvdA (parti socialiste) a-t-il réussi à garder sa base importante parmi les immigrés ou même à l'élargir?

Espoirs et réalités

En 1986 nombreux étaient les immigrés qui pensaient que le progrès social attendu était proche. Ceux qui sont actifs dans la vie politique espéraient pouvoir atteindre des positions influentes à l'intérieur des partis politiques et des Conseils Locaux. Les Néerlandais autochtones se disaient que l'élargissement du droit de vote donnerait une impulsion importante à l'intégration des immigrés dans la société hollandaise.

Les attentes étaient très grandes. Comme la réalité est différente! Les contacts intensifs promis entre immigrés et partis politiques ne se sont pas établis. La plupart des partis ont bien une Commission «Groupes Ethniques»,

une Concertation Interculturelle ou une structure de ce genre, dans laquelle les membres des partis provenant de milieux immigrés sont accueillis. Mais chez les immigrés qui sont engagés dans la politique, domine un sentiment de déception devant leur isolement à l'intérieur des partis(2). Il semblerait que les membres néerlandais se préoccupent à peine d'eux. De nombreux conseillers immigrés disent avoir eu beaucoup de difficultés, particulièrement durant les premières années, ce qui, selon eux, serait surtout dû à des différences politico-culturelles (3). Même si presque tous les immigrés engagés dans la politique aiment à être considérés comme «généralistes», la plupart d'entr'eux s'occupent en pratique de thèmes concernant les minorités et s'entretiennent principalement avec des immigrés.

C'est parmi eux qu'on recrute les candidats. On ne connaît pas le nombre exact d'immigrés candidats au Conseil Communal, mais on a l'impression qu'il n'est pas beaucoup plus grand qu'en 1986. Sur les listes ils occupent principalement des places non-éligibles et politiquement moins intéressantes.

La plupart se trouvent au PVDA. C'est là qu'on perçoit les premiers signes d'impatience et d'insatisfaction, autant dans le parti que chez les immigrés. Cela s'exprime jusqu'à un certain niveau dans des formes d'organisation politique qui naissent en dehors du programme du parti et des structures politiques (4). Dans certains cas, les immigrés procèdent même à la création de leurs propres partis indépendants.



Les grandes attentes que les immigrés et les partis politiques avaient les uns à l'égard des autres n'ont pas été réalisées.

Est-ce que la situation des immigrés serait plus favorable dans l'exercice de droit de vote?

Le droit de vote actif

Dans certaines communes des sondages ont été faits dont les résultats sont divergents. Cela n'est pas si étonnant parce qu'il s'agit d'élections communales et que les situations locales peuvent être très différentes.

A La Haye le taux de participation des immigrés est plus ou moins égal à celui des Hollandais autochtones (soit environ 40%), à l'exception des Turcs: leur participation est un peu plus élevée (environ 48%) (5). A Enschede la participation des Néerlandais et des Turcs est plus ou moins équivalente (environ 51%), tandis que celle des autres étrangers est beaucoup moins importante (25%) (6).

A Rotterdam le taux de participation des Néerlandais est retombé à 52% et celui des immigrés à environ 22%. Ici aussi les Turcs vont relativement davantage aux urnes (environ 42%), les autres immigrés: 12% seulement (7). Les résultats à Rotterdam sont doublement intéressants parce qu'on avait effectué des sondages dans les mêmes districts électoraux à deux reprises précédemment. Après comparaison, il apparaît que les différences de participation entre Néerlandais et immigrés ne diminuent pas comme on le croit généralement, mais augmentent au contraire.

Le parti social-démocrate, le PVDA, est toujours le parti favori des immigrés, mais sa suprématie est clairement décroissante. Ainsi, à Rotterdam, environ 66% des immigrés votent pour lui, ce qui représente un recul de 14%. Le PVDA subit de toute façon un recul aux Pays-Bas, mais il est encore plus évident chez les immigrés. Ce recul semble en relation avec le taux de participation peu élevé.

Cela pourrait signifier que les immigrés ne font pas tellement le choix entre différents partis mais plutôt entre le fait d'aller voter pour le PVDA ou de rester à la maison.

Les partis immigrés indépendants n'ont obtenu aucun siège au Pays-Bas dans quelque endroit que ce

soit. Cela confirme l'idée que les immigrés votent, en général, pour des partis traditionnels.

Selon le Ministère des Affaires Intérieures et pour tous les Pays-Bas, 50 immigrés ont été élus aux Conseils Communaux. C'est un recul en comparaison avec la période législative précédente. Il y avait alors, selon mes propres relevés, 53 conseillers immigrés (y compris 3 Belges, 1 Norvégien et 1 Britannique).

Le Nederlands Centrum Buitenlanders attribue ce recul également à celui du PVDA (9). Mais on peut se demander si le PVDA aurait eu beaucoup plus d'immigrés dans les Conseils Communaux si son électorat était demeuré stable. Si je ne me trompe pas, cela aurait fait une différence de dix à vingt conseillers au plus. Vu l'importante sous-représentation des immigrés dans les Conseils Communaux - qui comportent environ 10.000 conseillers pour l'ensemble des Pays-Bas - cette croissance ne représenterait qu'une goutte d'eau dans la mer.

Le plus significatif est que les immigrés n'aient pas réussi à pénétrer suffisamment les rouages du parti et que les partenaires autochtones n'aient pas fait le nécessaire pour les admettre.

La conclusion est justifiée: les élections communales de 1990, en ce qui concerne la représentation des immigrés dans la structure politique, ont été une chance manquée.

Vu le durcissement du climat politi-

que à l'égard des immigrés, cela n'est guère prometteur.

DRS Jan RATH

Anthropologue culturel, chargé d'enseignement à la Faculté de droit à l'Université Catholique de Nijmegen

Traduction: Monique de Jonge

NOTES

1. Voir pour la procédure du droit de vote, entre autres: C.A. Groenendijk, «D'Etranger à concitoyen. La signification symbolique du droit de vote pour les immigrés aux Pays-Bas», *MRAX-Information*, septembre 1985, n° 40, 23-26. J. Rath, «La participation des immigrés aux élections locales aux Pays-Bas», *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1988, 4/3, p.23-36.
2. Ceci ressort entre autres dans les comptes-rendus journalistiques suivants: M. Goudt (red.), «In de Gemeenteraad! Gespreken met de eerste zwarte en migrantenraadsvoorzitter in Nederland» («Au Conseil Communal! Entrevues avec les premières conseillères noires et immigrées aux Pays-Bas»). Leiden: Stichting Burgerschapskunde / Nederlands Centrum voor Politieke Vorming, 1989, 95 pages. G. Massero et D. Cartop, «Leerjaren. Ervaringen van de eerste buitenlandse gemeenteraadsleden» («Années d'étude. Expériences des premiers conseillers communaux étrangers»). Utrecht: Nederlands Centrum voor Buitenlanders, 1990. T. de Hoop en H. Roseboom, «Over aanpassen en afroevenen». La Haye: Regionaal Centrum Buitenlanders, 1990.
3. Il faut voir si ces différences politico-culturelles ont effectivement une si grande importance. Les auteurs ont à peine pris en considération d'autres facteurs possibles - surtout ceux qui sont localisés à l'intérieur de la politique même. Voir mon analyse dans *Buitenlanders Bulletin*, février 1990, 15/2, p. 19-20.
4. Voir par exemple «De stemming slaat om. Deelname migranten aan gemeenteraadsverkiezingen» («L'atmosphère change. Participation des immigrés aux élections communales»), *Namens*, décembre 1990, 5/11-12, p. 46-51.
5. H. Luyten, *Schaduwverkiezingen '90*, La Haye: Regionaal Centrum Buitenlanders, 1990, 21 pages.
6. C.A.M. Boosten, *Migranten op komst* (Immigrés en vue), Enschede: Gemeente Enschede, Afdeling Informatie en Onderzoek, 1990, 24 pages.
7. Voir J. Rath 1990, op. cit.
8. Voir J. Rath, *Migranten, de Centruumpartijen de deelraadsverkiezingen van 16 mei 1984 te Rotterdam* (Les immigrés, le Centrumpartij et les élections partielles du 16 mai 1984 à Rotterdam). Leiden: Rijksuniversiteit Leiden, COMT, 1985, 254 pages.
9. F. Buijs et J. Rath, *De stem van migranten en werklozen. De gemeenteraadsverkiezingen van 19 maart 1986 te Rotterdam* (La voix des immigrés et chômeurs. Les élections communales du 19 mars 1986 à Rotterdam). Leiden: Rijksuniversiteit Leiden, COMT, 56 pages.
9. Voir *Buitenlanders Bulletin*, mai 1990, 15/5, p. 22.

